

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 174

présenté par

Mme Marianne Dubois, M. Hetzel, Mme Valérie Boyer, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry,
Mme Anthoine, Mme Trastour-Isnart, Mme Levy, M. Lorion, M. de la Verpillière, M. Descoeur,
M. Saddier, Mme Louwagie et Mme Le Grip

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 272 par la phrase suivante :

« Ce dernier tiendra compte de la montée en puissance des programmes de cadets de la défense engagés ces dernières années afin d'accompagner leur développement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé au présent projet de loi de programmation militaire fait état du plan égalités des chances (PEC) du ministère des Armées et appelle à son développement et sa modernisation (alinéa 273). Le PEC comprend un volet « cadets de la Défense », dont les objectifs ne seraient pas de former de futurs militaires, mais de former plutôt des citoyens actifs en développant chez eux le goût de l'effort, de l'aventure collective et le sens du patriotisme.

En conséquence, le présent amendement propose simplement de tenir compte de la récente montée en puissance des classes de cadets de la défense, incarnée par l'ouverture à la rentrée scolaire 2017-2018 de six nouveaux centres dans le Var. Deux centres supplémentaires devraient ouvrir au cours de l'année 2018, dont un à Mayotte.

Dès lors, il est proposé de préciser que le plan de développement et de modernisation du PEC tiendra compte de cette récente montée en puissance - c'est un fait – afin de l'accompagner. Bien entendu, les auteurs de cet amendement considèrent qu'à terme, le Gouvernement devrait se saisir de la possibilité offerte par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 pour lancer un programme national de cadets de la défense.